



COMMUNE DE RENNAZ

MUNICIPALITÉ

AU CONSEIL GÉNÉRAL DE RENNAZ

Rennaz, le 29 septembre 2017

PRÉAVIS NO 14/2016-2021 REPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'EAU POTABLE ET DE DÉFENSE INCENDIE AUX LIEUX-DITS « GRANGES DES TILLES » ET « PRÉ-DE-LA-CROIX »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

La DGMR va entreprendre la réfection des chaussées des routes de Praz Riond et du Vieux Sequoia (RC 726 C). Les services existants dans la chaussée de la route du Pré de la Croix vont être déplacés et de nouvelles conduites pour le chauffage à distance vont être intégrées aux travaux. Afin de profiter de la fouille commune, la Municipalité a décidé de remplacer la conduite d'eau potable dans cette route, soit entre les points A et C mentionnés sur le plan annexé n° 012-06 B01 du projet de la commune.

2. PROJET

L'importance des constructions des nouveaux bâtiments de l'hôpital implique de redimensionner le bouclage de la conduite existante en fonte et acier Ø 125 mm par la pose d'une nouvelle artère en PE 100 PN 10 Ø 200/176.2 mm, conformément au PDDE (Plan directeur pour la distribution de l'eau potable).

La fouille commune inhérente à ces travaux est sous la direction de la DGMR, part du point A, par la pose d'une nouvelle vanne DN 200 et s'arrête devant le passage inférieur de la route du Pré de la Croix, au point B (voir plan de situation annexé). Le passage sous la route du Simplon est entrepris par chaque service. La creuse d'une fouille sous le pont est à éviter, au vu du risque important de déstabilisation des fondations. De ce fait la méthode par forage dirigé sous la route du Simplon a été retenue et également choisie par les autres services. Cela permettra la pose d'une gaine protectrice en PE Ø 280/246.8 mm pour le passage de la nouvelle conduite.

De là, le tracé continue jusqu'au point C pour un raccordement sur la jonction des conduites existantes en PVC PN 10 Ø 160/144.6 mm et en PE 100 PN10 Ø 200/176.2 mm par la pose d'un Té. Une nouvelle prise avec vanne sera posée au point B pour le raccordement privé de la parcelle 154. Un Té et une vanne de réseau permettront le raccordement sur la conduite existante en PE 100 PN 16 Ø 200/163.6 mm posée dans le cadre des travaux de l'hôpital, dans la chaussée de la route des Planchettes.

La coupe type de la fouille commune comprend un enrobage complet en sable de la conduite et un remblayage avec une grave I compactée sous chaussée. Elle est finalisée par la pose d'une couche de support en enrobé ACT/ACB 22 N de 8 cm d'épaisseur et par un revêtement d'usure en AC 11 N de 3.5 cm.

3. ASPECTS FINANCIERS

Le devis pour les travaux de génie civil relatifs à la pose de la conduite d'eau potable dans une fouille commune entre les points A et B, a été établi par le bureau Willi Ingénieurs SA, mandaté par la DGMR. Le montant de ce devis est annexé au présent rapport.

Le devis des travaux entre les points B et C a été élaboré par le bureau Herter et Wiesmann SA, mandataire de la Commune, sur la base de prix déposés dans le cadre de projets identiques, en tenant compte du fait que les travaux seront exécutés par des entreprises privées.

DEVIS ESTIMATIF :

Fouille commune (DGMR)

1. Travaux de génie civil	CHF	49'235.00
2. Travaux d'appareillage	CHF	17'190.00
3. Frais techniques et administratifs	CHF	3'100.00
4. Prestations géométriques	CHF	2'000.00
5. Divers et imprévus, environ 10%	CHF	7'200.00
6. TVA 8 %	CHF	<u>6'300.00</u>

Total net TTC fouille commune (DGMR) CHF 85'025.00

Tronçon B-C

1. Travaux de génie civil	CHF	12'800.00
2. Travaux d'appareillage	CHF	16'890.00
3. Forage dirigé	CHF	45'000.00
4. Frais techniques et administratifs	CHF	10'000.00
5. Prestations géométriques	CHF	1'000.00
6. Divers et imprévus, environ 10%	CHF	8'570.00
7. TVA 8 %	CHF	<u>7'540.00</u>

Total net TTC tronçon B-C CHF101'800.00

TOTAL GENERAL TTC CHF186'825.00

Une subvention de l'ECA de l'ordre de CHF 25'000.- devrait être allouée à la Commune.

5. CONCLUSIONS

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE RENNAZ

- vu** le préavis **N° 14/2016-2021** de la Municipalité du 2 octobre 2017 relatif au remplacement de conduite d'eau potable et de défense incendie aux lieux-dits « Granges des Tilles » et « Pré-de-la-Croix »
- entendu** le rapport de la Commission chargée de son étude et le rapport de la commission de gestion/finances ;
- considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

- 1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux ;**
- 2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 187'000.00, à prélever sur la trésorerie courante ;**
- 3. d'amortir ce montant en une fois, par prélèvement sur le compte de réserve 9280.5 – Service des eaux (fonds de réserve affecté) ;**

Approuvé par la Municipalité en séance du 2 octobre 2017

Au nom de la Municipalité
Le Syndic Pour la Secrétaire

Ch. Monnard M.-N. Fahrni
boursière

Annexe : plan de situation

